



**Sainte
Colombe**

Année scolaire 2025/2026

Mairie de Sainte-Colombe

Dossier d'inscription restaurant scolaire et activités périscolaires



Tout dossier doit être complété et à retourner en mairie

AU PLUS TARD LE 20 JUIN 2025

même si votre enfant n'est pas inscrit au périscolaire

Nom :

Prénom :

Classe :

MAIRIE DE SAINTE-COLOMBE

188, place du Général de Gaulle – B.P. 12 – 69560 STE-COLOMBE

e-mail : scolaireccas@ste-colombe.fr / tél : 04 37 02 23 10

Les documents à fournir obligatoirement avec ce dossier d'inscription

Pour toute inscription :

- Photocopie d'un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois
- Photocopie pièce d'identité des parents
- Attestation d'assurance scolaire
- En cas de paiement des factures par prélèvement bancaire, le contrat de prélèvement ainsi que le mandat SEPA (Annexes 4 et 5) devront être dûment complétés et signés, accompagnés d'un RIB.

Annexes

Toutes les annexes sont disponibles sur le portail famille Berger Levrault

- 1- Informations cantine et accueil périscolaire
- 2- Règlement intérieur du restaurant scolaire
- 3- Règlement intérieur périscolaire
- 4- Règlement financier et contrat de prélèvement automatique
- 5- Mandat de prélèvement SEPA
- 6- Tarifs

Enfant

nom : prénom :
sexe (M / F) : date de naissance :/...../..... classe :

Adresse : au domicile du responsable 1
au domicile du responsable 2
en garde alternée **

***Fournir une copie du jugement ou autres documents qui précise les jours de garde de chaque parent.*

Responsables légaux de l'enfant

Situation familiale : marié (e) divorcé (e) séparé (e)
 pacsé (e) Célibataire veuf (ve)

Responsable légal 1 : mère père autre

nom : prénom :
adresse :
code postal : ville :
téléphone personnel :-.....-.....-.....-..... téléphone professionnel :-.....-.....-.....-.....
courriel* :@.....

*obligatoire pour les réservations et la facturation

Facturer à cette adresse

Responsable légal 2 : mère père autre

nom : prénom :
adresse :
code postal : ville :
téléphone personnel :-.....-.....-.....-..... téléphone professionnel :-.....-.....-.....-.....
courriel* :@.....

*obligatoire pour les réservations et la facturation

Facturer à cette adresse

Les factures seront envoyées sur votre espace famille. Vous pourrez toujours les retirer à la mairie si nécessaire.

Assurance responsabilité civile :

nom de la compagnie d'assurance : n° de contrat :

nom et n° de téléphone du médecin traitant :-.....-.....-.....-.....

Date et signature des parents

RESTAURANT SCOLAIRE

Inscription restaurant scolaire

Inscription cantine oui non

Si oui, cocher au choix :

Inscription annuelle régulière

Mon enfant déjeunera à la cantine au(x) jour(s) suivant(s) :

Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi

Inscription occasionnelle

➔ Veuillez inscrire votre enfant sur le portail famille :

<https://portail.berger-levrault.fr/MairieSainteColombe69560/accueil>

Les réservations et annulations s'effectuent au plus tard le mardi de la semaine précédente avant 12h00 :

Pratiques alimentaires

Pratiques alimentaires : ne cocher qu'une seule case.

- Menu « STANDARD »
 Menu « SANS PORC »
 Menu « SANS VIANDE »

Allergie alimentaire * : oui non

Si oui lesquelles :

* En cas d'allergie alimentaire, produire un certificat médical à la mairie et à l'école en vue d'établir un Projet d'Accueil Individualisé (PAI). L'enfant pourra alors apporter son panier repas, préparé sous la responsabilité des parents. Le temps du repas est facturé forfaitairement à 1 € pour couvrir les frais d'accueil.

Engagements des parents

En inscrivant mon enfant au service de cantine scolaire, je m'engage / nous nous engageons à respecter les modalités d'inscription, de réservation et de paiement, ainsi qu'à expliquer à mon enfant le règlement intérieur du restaurant scolaire.

Date et signature des parents :

ACCUEILS PERISCOLAIRE

Inscription Garderie : Elèves de maternelle et de primaire

Inscription garderie oui non

Si oui, cocher au choix :

Inscription annuelle régulière

Mon enfant fréquentera la garderie au(x) jour(s) et horaires suivant(s) :

Tranches horaires	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
matin de 7H30 à 8H30				
soir de 16H30 à 18H00				
supplément de 18H00 à 18H30				

Inscription occasionnelle

➔ Veuillez inscrire votre enfant sur le portail famille :

<https://portail.berger-levrault.fr/MairieSainteColombe69560/accueil>

Les réservations et annulations s'effectuent au plus tard le jeudi de la semaine précédente avant 23h00.

AUTORISATIONS

Personnes autorisées à récupérer l'enfant

Nom	Prénom	Lien de parenté (ou autre)	N° Téléphone

Il est précisé que les personnes autorisées devront être munies d'une pièce d'identité qui pourra leur être demandée par la personne encadrant.

Les informations enregistrées sont réservées uniquement à l'usage des services « restauration scolaire » et « Garderie » de la Mairie et ne peuvent être communiquées à des tiers. Depuis la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant directement à la Mairie de Sainte-Colombe (Rhône).

Engagements des parents

En inscrivant mon enfant au service d'accueil périscolaire, je m'engage/ nous nous engageons à respecter les modalités d'inscription, de réservation et de paiement et les horaires, ainsi que les règlements intérieurs.

Le service d'accueil périscolaire ferme ses portes à 18h30. Des retards répétés pourront remettre en cause, de manière temporaire ou définitive, l'accueil de l'enfant et/ou l'application de pénalités.

Date et signature des parents :

ETUDES SURVEILLEES

Inscription études surveillées : réservée aux élèves d'école primaire

Première période du 8 septembre au 17 octobre 2025.

1 - Précision de fonctionnement :

- ❖ Engagement sur l'ensemble de la période soit du 8 septembre au 17 octobre 2025 inclus
- ❖ Possibilité d'inscrire votre enfant sur un ou plusieurs jours de la semaine :
Lundi, mardi, jeudi vendredi
- ❖ Maintien du déroulé actuel :
 - 16 h 30 / 17 h 00 Récréation avec un goûter fourni par la famille
 - 17 h 00 / 18 h 00 Etudes surveillées
 - 18 h 00 / 18 h 30 Possibilité de garderie (sur inscription)
- ❖ Sortie des enfants à l'issue des études surveillées par l'entrée principale de l'école élémentaire côté clos.

2 - Inscription Etudes surveillées : Tableau à COMPLETER et RENSEIGNER

études surveillées	Lundi (*)	Mardi (*)	Jeudi (*)	Vendredi (*)
de 16H30 à 18H00				

3.- Inscription garderie 18h/ 18h30 : Tableau à COCHER

supplément garderie	Lundi (*)	Mardi (*)	Jeudi (*)	Vendredi (*)
De 18H00 à 18H30				

(*) Cocher la case correspondante au jour de l'inscription

Date et signature des parents :

CANTINE ET ACCUEIL PERISCOLAIRE

Année 2023/2024

1. CANTINE SCOLAIRE

Le service de cantine scolaire, est mis en place par la commune de Sainte Colombe en partenariat avec celle de Saint-Romain-en-Gal. Il est organisé dans les locaux du restaurant scolaire de l'école publique. Il permet aux élèves de maternelle (**dès l'âge de 3 ans révolus**) et d'élémentaire de bénéficier de déjeuners complets et équilibrés, dès la rentrée scolaire et tout au long de l'année.

Il est également ouvert à l'équipe enseignante et au personnel communal.

Ce service fonctionne aux jours suivants : **LUNDI, MARDI, JEUDI, VENDREDI.**

Le tarif enfant est de 3,80 € par repas. Sous réserve de modification tarifaire à la rentrée scolaire 2023/2024.

Pour bénéficier du service de cantine scolaire, **l'inscription préalable est OBLIGATOIRE et la fiche d'inscription dûment complétée doit avoir préalablement été remise à la mairie.**

L'inscription est possible :

1. Soit à l'année

Dans ce cas, veuillez renseigner la fiche d'inscription ci-jointe :

1. Cocher d'abord la case « inscription annuelle régulière »
2. Sélectionner ensuite les jours auxquels votre enfant déjeunera.

La saisie sur le portail famille (<https://portail.berger-levrault.fr/MairieSainteColombe69560/accueil>) sera faite par les services de la Mairie.

2. Soit à la semaine

Dans ce cas, veuillez suivre la procédure suivante :

1. Renseigner d'abord la fiche d'inscription ci-jointe en cochant la case « inscription occasionnelle »

2. Procéder ensuite aux réservations journalières

- sur le portail famille : <https://portail.berger-levrault.fr/MairieSainteColombe69560/accueil>

- ou par courriel à l'adresse suivante : mairie@ste-colombe.fr

Attention : Les réservations doivent se faire au plus tard le mardi de la semaine précédente avant 12h00, afin d'être confirmées par la mairie et permettre la bonne organisation du service.

Les réservations pour la cantine peuvent être annulées sur le portail famille (<https://portail.berger-levrault.fr/MairieSainteColombe69560/accueil>), par courriel (mairie@ste-colombe.fr) ou par téléphone auprès de la mairie (04-37-02-23-10) :

- Dès que possible en cas d'enfant malade ;
- Dans les autres cas : jusqu'au mardi de la semaine précédente avant 12h00.

2. ACCUEIL PERISCOLAIRE

• Le service et les horaires :

Le service d'accueil périscolaire, mis en place par la commune de Sainte Colombe dès le lundi 4 septembre 2023, fonctionne **sur inscription** aux plages horaires suivantes :

- Le matin de 7h30 à 8h30 le **LUNDI, MARDI, JEUDI et VENDREDI**
- Le soir de 16h30 à 18h30 le **LUNDI, MARDI, JEUDI et VENDREDI.**

Pour bénéficier de ce service, l'**inscription préalable est OBLIGATOIRE en ligne sur votre espace citoyen au plus tard le jeudi précédent avant 23h00 et la fiche d'inscription dûment complétée doit avoir préalablement été remise à la mairie.**

Pour l'année scolaire 2023 / 2024, le dispositif expérimental d'un temps d'**études surveillées** est prolongé. Il est proposé **de 17h00 à 18h00 en continu** aux élèves de l'école élémentaire, **du CP au CM2**. L'inscription s'effectue de vacances à vacances. Il débutera mi-septembre pour se terminer mi-juin.

Aussi, pour la bonne organisation des activités proposées et une meilleure adaptation des moyens affectés au service d'accueil périscolaire, **une inscription préalable est obligatoire et les enfants pourront être récupérés pour :**

- La garderie à partir de 17h et au plus tard selon l'horaire d'inscription à la garderie soit 18h00 ou 18h30.
- Les Études surveillées : 18h00 ou 18h30 (si inscrit en garderie de 18h à 18h30).

Ainsi, plusieurs options sont possibles en fonction du niveau des enfants :

<u>MATERNELLE</u>	Garderie le matin de 7h30 à 8h30 Arrivée libre	Garderie le soir de 16h30 à 18h30	
		Heures auxquelles les enfants peuvent être récupérés : Entre 17h00 et 18h00 ou au plus tard à 18h30 (selon inscription)	
<u>PRIMAIRE</u>	Garderie le matin de 7h30 à 8h30 Arrivée libre	Le soir : 2 options au choix	
		Garderie de 16h30 à 18h30	Etudes surveillées, selon le planning suivant : - de 16h30 à 17h00 : récréation et goûter (fourni par les familles) - de 17h00 à 18h00 : études surveillées - de 18h00 à 18h30 : garderie
		Heures auxquelles les enfants peuvent être récupérés : Entre 17h00 et 18h00 ou au plus tard à 18h30 (selon inscription)	Heures auxquelles les enfants peuvent être récupérés : Entre 18h00 et 18h30 (selon inscription)

Il est demandé aux parents des enfants inscrits au service d'accueil périscolaire de **respecter impérativement ces horaires**. Pour tout retard exceptionnel, contacter la garderie de l'école au n° de téléphone suivant : 04-37-02-23-19.

Les enfants qui ne sont pas inscrits au service d'accueil périscolaire accèdent à l'école le matin entre 8h20 et 8h30. Le soir, ils doivent avoir quitté l'établissement à 16h30.

- **L'encadrement**

Le service de garderie est assuré par le personnel communal.

Le service d'études surveillées est quant à lui assuré par un membre de l'équipe enseignante et / ou par un intervenant extérieur en capacité d'accompagner les enfants. Il est rappelé que cet accompagnement ne saurait, en aucune façon, remplacer le rôle des parents dans le suivi éducatif et scolaire de l'enfant.

- **Les tarifs**

	Tarif
Forfait mensuel (jusqu'à 18h00)	22 € par mois
Si forfait : pénalité en cas d'absence non justifiées ou hors délais	4 €
Soir de 16h30 à 18h00 Garderie	2 €
Soir de 16h30 à 18h00 Etudes surveillées	2 €
Soir de 18h00 à 18h30	1 € supplémentaire

Attention : toute heure ou période commencée sera facturée ainsi que toute inscription non annulée dans les délais.

- **Les modalités d'inscription**

Pour bénéficier du service de garderie et / ou d'études surveillées, **l'inscription préalable est OBLIGATOIRE**. La fiche d'inscription ci-jointe est **à remettre à la Mairie avant le 31 juillet 2023.**

Concernant les études surveillées, l'inscription s'effectue de vacances à vacances à l'aide de la fiche d'inscription avant chaque période.

Concernant la garderie, l'inscription est possible :

1. Soit à l'année

Dans ce cas, veuillez renseigner la fiche d'inscription ci-jointe :

1. Cocher d'abord la case « inscription régulière annuelle »
2. Sélectionner ensuite les jours et horaires auxquels votre enfant sera gardé.

La saisie sur le portail famille (<https://portail.berger-levrault.fr/MairieSainteColombe69560/accueil>) faite par les services de la Mairie.

2. Soit à la semaine

Dans ce cas, veuillez suivre la procédure suivante :

1. Renseigner d'abord la fiche d'inscription ci-jointe en cochant la case « inscription occasionnelle »
2. Procéder ensuite aux réservations (jours et horaires)
 - sur le portail famille <https://portail.berger-levrault.fr/MairieSainteColombe69560/accueil>
 - ou par courriel à l'adresse suivante : mairie@ste-colombe.fr

Attention : Les réservations doivent se faire au plus tard le jeudi de la semaine précédente avant 23h00, afin d'être confirmées par la mairie et permettre la bonne organisation du service.

Nouveauté Logiciel : Pour les parents séparés en garde alternée, il est possible d'avoir deux comptes famille pour un même enfant. Ces informations sont à indiquer dans le dossier d'inscription.